

MAÎTRE D'OUVRAGE : SAGEBA

INTITULÉ DE L'AFFAIRE : Révision du SAGE de l'Automne

NOM DU RÉDACTEUR : CÉLINE VIEILLARD

LIEU DE LA REUNION : MORIENVAL

DATE DE LA RÉUNION : 12/01/2012

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU : 25/01/2012

Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone/E-mail
MOLINIÉ Léa	Agence de l'Eau Seine Normandie	03 44 30 50 05
VORBECK Jean-Paul	DREAL Picardie	03 22 82 90 77
JOSSO Stéphanie	Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Aisne	03 23 04 39 80
THIPLOUSE Julie	Chambre de commerce et d'industrie territoriale de l'Oise	03 44 79 80 57
DOMPÉ Gérard	Mairie d'Orrouy	03 44 88 65 22
CARON Jacques	Maire de Béthisy-Saint-Martin	03 44 39 77 22
LOGEREAU Cyril	CG 60 - Cellule d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (Cater)	03 44 06 62 95
HOUDAYEK Olivier	Entente Oise-Aisne	03 44 38 29 25
VIDAL Laurent	FDAAPPMA 60	03 44 40 46 41
DENAES Jean	Fédération pêche Oise	06 88 39 22 91
CARON Jean Luc	Oise Nature Association ROSO (Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise)	06 86 26 32 27
LASO Lionel	ONEMA SD 60	06 85 06 99 73
LETOT Christophe	SAGEBA	
PARMENTIER Jean-Louis	Chambre d'agriculture de l'Oise SCEA Parmentier	03 44 88 51 01
PIA Franck	Chambre d'agriculture de l'Oise	03 44 11 44 48

Nom	Société / organisme / collectivité / unité	Téléphone/E-mail
RICHARD Thibaut	DDT Oise	03 44 06 50 58
FATOUX Raymond	DDT Oise	03 44 06 50 88
GASTON Mathilde	SAGEBA	ingenieurautomne@orange.fr 03 44 88 49 48
MILLAIR Laurent	SAFEGE, Chef de projet	laurent.millair@safège.fr 01 46 14 72 59
VIEILLARD Céline	SAFEGE, Ingénieur de projet	celine.vieillard@safège.fr 06 78 90 53 84

OBJET DE LA RÉUNION :

Réunion de travail pour définir le scénario tendanciel d'évolution du bassin versant de l'automne d'ici à 2022 concernant la problématique de la gestion des eaux superficielles et des milieux associés.

Pour mémoire : le scénario tendanciel est le scénario d'évolution sans aucune politique supplémentaire à celles menées actuellement ou en cours de mise en œuvre.

M. MILLAIR a rappelé brièvement la démarche et les objectifs de la révision du SAGE et présente un bilan de la prospective retenue dans la première version du SAGE (2003). Puis il a présenté différentes propositions pour échanger sur le scénario tendanciel pour 2022.

La présentation PowerPoint diffusée en réunion est rappelée en annexe.

Prospective 2003 : le bilan

M. VORBECK précise, concernant les objectifs de qualité des eaux en 2003 (diapo 13), que quand un cours d'eau n'a pas d'objectif, il prend l'objectif du cours d'eau supérieur.

Évolution de l'assainissement

Les premières diapositives ont permis de recueillir les informations manquantes sur l'assainissement des communes suivantes :

- Frenoy-le-Luat : tous les ANC du village seront réhabilités avec la CCPV
- Auger-Saint-Vincent : l'étude est en cours pour définir la nouvelle station à créer, elle sera sûrement en infiltration. Ils sont en attente des résultats de l'étude BAC pour déterminer le terrain d'implantation. Les travaux seront réalisés avant les 10 ans à venir car cette action est inscrite au contrat global. Le taux de raccordement d'ici 10 ans sera bon.

- Duvy : certainement raccordement à Crépy-en-Valois avant 10 ans. Seules la rue du Moulin et quelques hameaux ne seront pas raccordés ;
- Emeville : va surement rester en ANC (pas d'éléments)
- Gondreville et Rosières : pas d'éléments, mais un peu en dehors du bassin versant
- Rouville : raccordement à Crépy-en-Valois (capacité suffisante) sous 2 ans
- Russy-Bémont : ANC
- Orrouy : une dizaine d'habitations en ANC. Des travaux ont déjà été effectués sur la STEP dans le passé
- Ormoy-Villers : objectif de raccordement maximum car ils viennent de réaliser une nouvelle station d'épuration
- Morienval : travaux sur la STEP en 2012-2013 et raccordement de tout Fresnoy-la-Rivière
- Saintines : STEP gérée par l'agglomération de la région de Compiègne, travaux prévus pour améliorer le traitement du phosphore
- Vaumoise : études en cours pour réaliser une nouvelle STEP
- Haramont devrait rejoindre le SPANC de la CCVCFR
- Largny-sur-Automne : ne devrait pas être raccordé à Villers-Cotterêts car satisfait du SPANC et chaque parcelle a la place pour l'ANC. Il existe des problèmes comme des puits utilisés en puisards.
- Vauciennes : en cours d'étude pour mesurer l'impact actuel
- Vez : problèmes : pas la place pour l'ANC et très difficile de passer des tuyaux compte tenu de la roche affleurante. Actuellement, il y a essentiellement des puisards. Les maisons neuves sont équipées d'ANC aux normes. Il n'y aura peut être pas de grand changement dans 10 ans
- Bonneuil-en-Valois : seul un hameau n'est pas raccordé à la STEP.

Dans le contrat global, le terme « impactantes » dans les réhabilitations des installations d'ANC signifie les installations les plus impactantes sur l'environnement : les plus prioritaires en termes de financement de l'Agence de l'Eau. Par exemple, Feigneux n'est pas considéré comme prioritaire.

Sur la CCBA, il n'y a pas de SPANC mais il y a peu d'ANC.

M. PARMENTIER fait remarquer que dans le cas des installations d'ANC, le phosphore est normalement épandu et donc il ne va pas directement dans les cours d'eau.

Synthèse : diminution des flux rejetés malgré l'augmentation de la population grâce aux nombreuses actions qui seront entreprises.

Problématique de l'assainissement des eaux pluviales

Villers-Cotterêts et Crépy-en-Valois ont prévu de faire des études de l'impact en temps de pluie. Ils intègrent de plus en plus la gestion à la parcelle. Crépy a une charte qui stipule que les nouvelles installations doivent avoir une gestion à la parcelle.

La question des eaux pluviales est encore peu traitée et la problématique va augmenter avec l'augmentation de l'imperméabilisation.

Synthèse : la problématique va augmenter, mais les communes traitent de plus en plus ce problème (grâce aux PLU notamment). Cette thématique a été plus traitée dans la commission 4 sur la maîtrise des écoulements.

Évolution des pollutions liées à l'agriculture

M. PARMENTIER explique que les agriculteurs sont de plus en plus formés et notamment à une meilleure gestion des intrants. Ils sont également mieux informés sur les impacts des produits. Ainsi, les consommations de nitrates ont diminué et celles des pesticides encore plus. Les meilleures gestions ont entraîné de 30 à 40 % de baisse des intrants en 15 ans.

Les améliorations sont dues :

- à de meilleures méthodes d'application ;
- à l'augmentation des coûts ;
- à l'obligation des bandes enherbées depuis 2005.

Il existe toujours des risques de pollutions accidentelles sur les corps de ferme (ou autres activités).

Il reste toujours des traces d'atrazine alors que le produit est interdit depuis quelques années. Ce cas doit permettre de ne pas réitérer les mêmes problèmes avec de nouvelles molécules.

M. PIA rappelle que le contrat rural a permis la mise en place d'actions mais maintenant l'action porte essentiellement sur des conseils de bonne pratique aux agriculteurs.

La problématique des intrants est maintenant traitée dans le cadre des études BAC et la mise en place de MAE (mesures agro-environnementales).

M. VORBECK informe qu'il existe un plan éco-phyto 2010-2018, piloté la DRAF Picardie.

Suite à une formation, les agriculteurs peuvent obtenir un certificat : le certiphyto qui est un agrément d'utilisation des phytosanitaires dans de bonnes conditions.

Dans le cadre d'éco-phyto, la DREAL réalise une synthèse annuelle sur les molécules utilisées, ainsi qu'une synthèse de la qualité des eaux vis-à-vis de ces molécules. Cela permet de rechercher dans les milieux les molécules utilisées (ex. méthaldéhyde). Les résultats des analyses dans le milieu sont exposés aux chambres d'agriculture pour qu'elles prennent en compte l'impact de ces molécules sur l'environnement suite à leur utilisation. Par exemple, cette démarche a entraîné une baisse de la consommation du méthaldéhyde (une meilleure pratique permet de diminuer fortement l'impact sur l'environnement). Eco-phyto a pour objectif principal une diminution de 50 % de l'utilisation des produits phyto-sannitaires en 2018.

M. PARMENTIER considère qu'il existe assez de restrictions et que le SAGE n'a pas besoin d'en rajouter. En particulier, les exigences européennes sont de plus en plus strictes. Si les agriculteurs ne respectent pas certaines conditions, ils peuvent ne bénéficier que de 30 à 50 % des aides. Le SAGE pourrait plutôt permettre plus de suivi de la qualité.

M^{me} GASTON fait remarquer que certaines peupleraies sont encore traitées en pesticides par hélicoptère. De plus, dans le cadre d'une replantation de peupleraie, des peupliers ont été plantés à 2 m de la berge. Mais il y a également des modifications positives telle que la réhabilitation en zone humide de 15 ha de peupleraie par la commune de Fresnoy-la-Rivière. A Bonneuil-en-Valois, un privé va couper sa peupleraie et prévoit de la transformer en prairie pâturée.

Synthèse : la tendance est à une diminution des intrants mais cette diminution peut être différente selon les cultures et notamment peut-être moins importante sur les peupleraies.

Évolution de la qualité hydromorphologique des cours d'eau

M. LOGEREAU précise que pour tout programme pluriannuel d'entretien (PPE), une DIG est nécessaire. Cette DIG est valable 5 ans et est renouvelable directement pour 5 ans. Ainsi, il est fort possible qu'un nouveau PPE sera établi après 2016.

Il précise également que les financeurs (Agence de l'Eau, entente Oise-Aisne, ...) motivent les syndicats à réaliser des PPRE (avec un volet restauration) plutôt que des PPE, et en particulier des PPRE ambitieux avec des projets de type R2 ou R3.

M^{me} GASTON confirme la volonté du SAGEBA de réaliser un PPRE plutôt qu'un PPE avec des projets ambitieux. Certains types de projets sont déjà inscrits dans le contrat global : retrait de seuils, reméandrage.

Synthèse : le PPRE permettra d'identifier les enjeux pour répartir dans le temps les actions de restauration. D'ici 2022, la tendance sera à l'amélioration de certains secteurs prioritaires, mais pas de tout le bassin versant.

Évolution de la continuité écologique des cours d'eau

Le SAGEBA fait état de quelques projets de rétablissement de la continuité :

- sur plusieurs ouvrages sur la Sainte Marie (priorité sur les ouvrages liés à des moulins)
- sur un ouvrage à Saintines, où le propriétaire a donné son accord verbal.

Synthèse : quelques aménagements seront réalisés d'ici 2022 pour améliorer la continuité écologique, mais vu le tronçonnement de la Sainte-Marie et de l'Automne, la continuité ne sera pas rétablie totalement (surtout sur l'Automne).

La problématique de l'étang de Wallu

Les problèmes sont liés à son positionnement au milieu du cours d'eau et à ses sédiments pollués.

Il n'existe actuellement aucun projet d'aménagement.

Synthèse : cette problématique, dans les connaissances actuelles, ne sera pas traitée d'ici 2022.

Évolution des milieux

Les zones humides

Synthèse : elles sont plutôt menacées à part sur certaines communes qui établissent des actions. D'ici 2022, la tendance est à la régression.

Les espèces invasives

M^{me} GASTON : aucune action ne traite actuellement cette problématique.

M. LOGEREAU précise qu'on ne peut qu'espérer stabiliser les foyers. Mais par manque d'action, la tendance sera à la prolifération.

M. PARMENTIER explique que la Fédération des chasseurs a réalisé un inventaire en envoyant à ses membres un questionnaire. Les questions portaient sur l'observation de certaines plantes, avec des photos illustratives.

Synthèse : la tendance est à la prolifération des espèces invasives par manque de gestion ou action.

Évolution de l'activité de pêche

M. VIDAL n'a pas plus de précision sur les fréquentations attendues grâce au projet de site pilote en 2012. L'objectif est d'attirer plus de pêcheurs de passage.

L'AAPPMA souhaite réaliser un partenariat avec les hébergeurs afin d'attirer des touristes.

La fédération de pêche de l'Oise a mis en place les week-ends pêche avec hébergement en collaboration avec le Conseil Général de l'Oise et les chambres d'hôtes de la région. Une mise en place sera faite sur la vallée de l'Automne : l'AAPPMA de Verberie est opérationnelle, les autres AAPPMA le seront très prochainement.

La fédération de pêche de l'Oise a pour objectifs le maintien et la coordination des actions des AAPPMA en place, l'augmentation de ses effectifs, et l'augmentation du linéaire des lots de pêche dès que cela est possible. L'augmentation du nombre de pêcheurs ne peut que contribuer à la sauvegarde du milieu, le pêcheur a toujours été un acteur très impliqué dans la protection du milieu aquatique. Les AAPPMA organisent souvent des journées de ramassage de déchets le long des berges. De plus, il est strictement interdit de pénétrer dans l'eau et de marcher sur le lit de la rivière pour pêcher.

Le PDPG sera refondu dans 2 à 3 ans.

La tendance est à la diminution du repoissonnement et à l'augmentation des actions de restauration des milieux, le but est de privilégier les espèces locales. Ces actions sont (ou seront) réalisées en concertation avec le SAGEBA et suivant les préconisations du SDAGE pour un retour au bon état des masses d'eau.

Synthèse : la fréquentation des pêcheurs va certainement augmenter. Les actions des AAPPMA vont évoluer vers plus de restauration des milieux (création de frayères, etc.). Les activités liées à la pêche devraient donc être bénéfiques pour les milieux.